



Au sein du Bassin parisien, une population jeune, spatialement concentrée mais qui se déploie dans les couronnes périurbaines

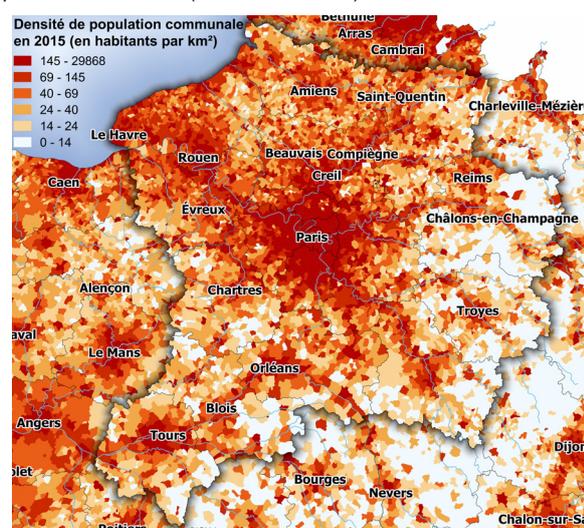
Par son poids démographique, sa densité et les caractéristiques de la population qui y réside, le Bassin parisien constitue un espace d'intérêt majeur à l'échelle nationale et au-delà. Son dynamisme, bien qu'en perte de vitesse, reste soutenu par un excédent naturel élevé, tandis que les contrastes démographiques qui le traversent sont largement déterminés par le jeu des migrations. La population du Bassin parisien reste très concentrée dans l'espace malgré un desserrement au profit des couronnes périurbaines. Elle apparaît globalement plus jeune que celle du reste de la France métropolitaine et présente des caractéristiques sociales souvent plus favorables. Les départements qui le composent possèdent toutefois des profils bien distincts, tant sur le plan démographique que sociologique.

Jonathan Brendler, Sophie Faure, Florian Le Goff, Nabil Mouchit, Sandrine Rochelle, Insee

Le Bassin parisien - défini dans cette étude comme un ensemble de vingt départements impactés par les dynamiques de développement de la métropole parisienne (*pour en savoir plus*) - constitue un vaste territoire fortement et densément peuplé. Il rassemble 19 140 000 habitants, soit près de 30 % de la population de la France métropolitaine, et forme un espace deux fois plus densément peuplé en moyenne que le reste de la France métropolitaine. À l'instar d'autres métropoles mondiales telles New-York, Londres ou Tokyo, des zones de densité extrême se dessinent en son hypercentre (*figure 1*). À l'inverse, des zones plus clairsemées apparaissent à l'est et au sud, traversées par la « diagonale des faibles densités » qui relie le nord-est au sud-ouest de la France. Entre ces deux extrêmes, se déploie un espace hétérogène où les dynamiques démographiques sont en partie façonnées par les axes de communication, fluviaux, routiers, ou ferroviaires.

1 Une forte densité de population le long des grands axes fluviaux

Densité de population communale (en habitants / km²)



Source : Recensement de la population 2015

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la Direction régionale de l'Insee Île-de-France, et la Préfecture de la Région d'Île-de-France, avec le soutien du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), des Directions régionales de l'Insee ainsi que des Secrétariats généraux aux affaires régionales des régions Île-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Val de Loire, Grand Est, Hauts-de-France et Normandie. Elle s'inscrit dans une série d'études publiées en 2019 et analysant ces territoires selon diverses thématiques.



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



Paris et sa couronne représentent deux tiers de la population du Bassin parisien

Le Bassin parisien comprend 9 des 23 départements de France ayant plus d'un million d'habitants. Il s'agit des 8 départements franciliens et de la Seine-Maritime (figure 2). L'Île-de-France rassemble les deux tiers de la population du Bassin parisien (12,1 millions d'habitants en 2015). Les régions Centre-Val de Loire, Hauts-de-France et Normandie contribuent chacune à environ 10 % de la population de ce bassin, contre moins de 5 % pour les régions Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté.

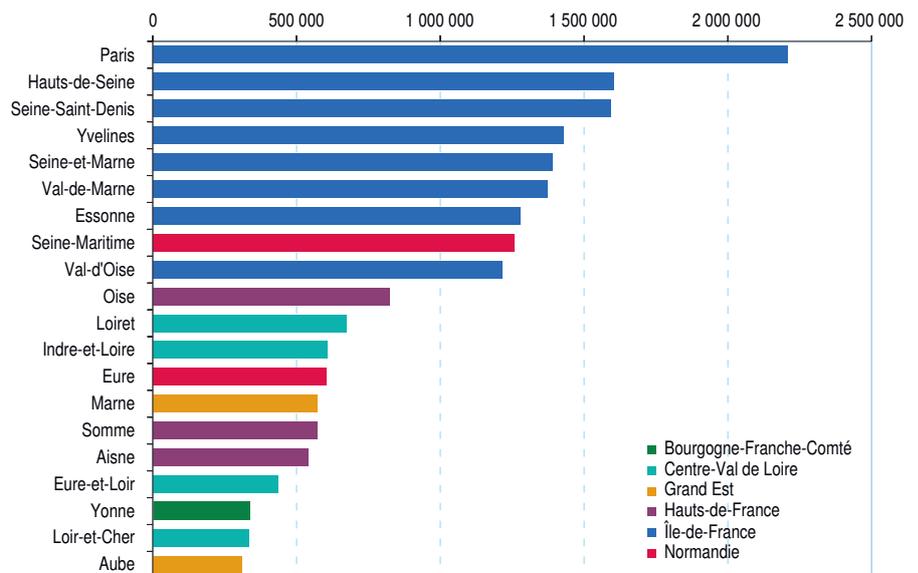
De superficie relativement réduite (13 % de la surface du Bassin parisien), la région francilienne apparaît très densément peuplée : 1 000 habitants/km² contre 105 dans le reste du Bassin parisien et 98 dans le reste de la France métropolitaine. La densité culmine au-delà de 21 000 habitants/km² dans Paris et oscille entre 5 000 et 10 000 habitants/km² dans les trois départements de la « petite couronne » (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne). Dans tous les départements franciliens, l'essentiel de la population réside au sein de communes densément peuplées (83 % ; définitions) tandis que dans les autres départements du Bassin parisien, les résidents de ce type de communes apparaissent minoritaires (30 %) bien que restant plus représentés que dans le reste de la France métropolitaine (25 %).

La population reste spatialement concentrée mais se diffuse peu à peu

La population du Bassin parisien est ainsi spatialement très concentrée : 10 % des communes les plus peuplées (incluant la

2 Neuf départements du Bassin parisien sont peuplés de plus d'un million d'habitants

Population des 20 départements composant le Bassin parisien



Source : Recensement de la population 2015

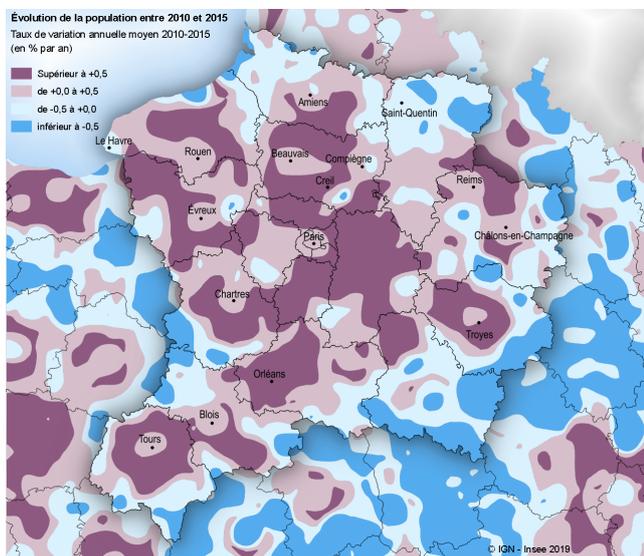
capitale) rassemblent près de quatre habitants sur cinq, contre les deux tiers dans le reste de la France métropolitaine. Néanmoins, comme partout en France métropolitaine, la population progresse moins dans les centres urbains, sous l'effet de la périurbanisation : la population du Bassin parisien augmente plus rapidement dans les communes situées dans les couronnes des pôles (figure 3). Ces dynamiques périurbaines ont globalement pour effet de desserrer la population au sein de cet espace. Ce desserrement reste toutefois limité aux couronnes périurbaines et atteint peu les espaces plus éloignés des pôles, certaines parties moins densément peuplées du Bassin parisien ayant même tendance à perdre des habitants.

Un dynamisme en perte de vitesse sous l'effet du déficit migratoire

Après une période de croissance importante au cours des années 1960 et jusqu'au milieu des années 1970, le Bassin parisien connaît depuis 25 ans un rythme de progression démographique inférieur à celui du reste de la France métropolitaine (écart d'environ 0,1 point chaque année depuis 1990 ; figure 4). Les années suivant le premier choc pétrolier ont ainsi été marquées par un ralentissement net de la croissance de sa population. Depuis, le solde migratoire contribue négativement à l'évolution de la population du Bassin parisien, particulièrement au cours des années 1990 et depuis 2010 (-0,3 point). Au cours

3 La population croît plus fortement dans les communes situées autour des pôles

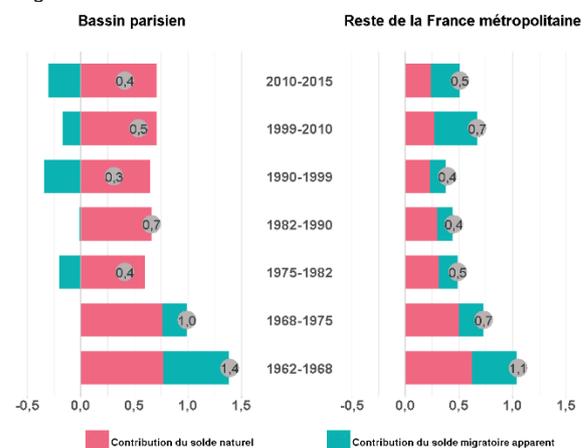
Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2010 et 2015 (lissé)



Sources : Recensements de la population 2010 et 2015

4 L'excédent naturel est le « moteur » de la croissance démographique du Bassin parisien

Taux d'évolution annuel moyen de la population du Bassin parisien et du reste de la France métropolitaine et contributions des soldes naturel et migratoire aux évolutions



Note de lecture : entre 2010 et 2015, la population du Bassin parisien a augmenté de 0,4 % par an en moyenne. Le solde naturel contribue positivement à cette croissance (à hauteur de 0,7 point) tandis que le solde migratoire apparent contribue négativement (à hauteur de -0,3 point).

Sources : Recensements de la population 1962, 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2010 et 2015 ; État civil

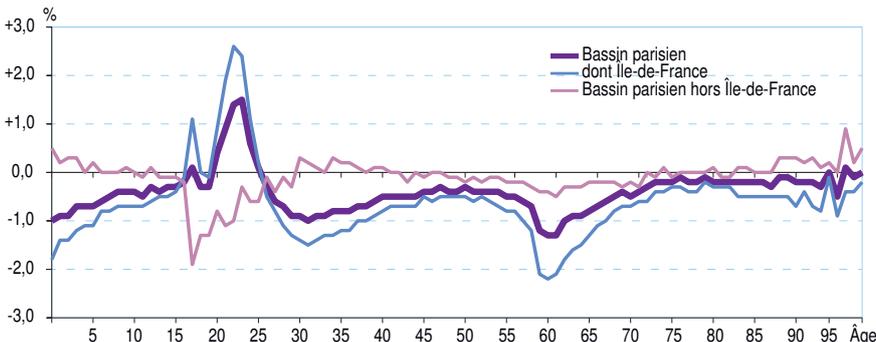
de la période récente, ce solde migratoire est nettement déficitaire aux âges de départ en retraite, y compris dans la partie non francilienne du Bassin parisien (figure 5). Cependant, les départs affectent la quasi-totalité des classes d'âges à l'exception des âges d'études. Ces mouvements se font souvent au profit des départements situés dans l'ouest de la France, notamment le long de la façade atlantique (Gironde, Loire-Atlantique, Charente-Maritime, Vendée, etc.). Le solde naturel soutient quant à lui de façon structurelle la dynamique du Bassin parisien, et assure au moins 0,6 point de croissance annuelle depuis 1962.

Des trajectoires démographiques diverses selon les départements

Ces dynamiques d'ensemble affectent différemment les territoires de cet espace (figure 6), en raison des logiques de périurbanisation qui modulent les dynamiques démographiques locales. Les migrations résidentielles du centre vers la périphérie restent en effet très largement majoritaires au sein du Bassin parisien (figure 7). Paris, tout d'abord, voit sa population fortement décroître dès les années 1960 jusqu'au début des années 1980, à l'inverse des autres départements qui connaissent dans l'ensemble une forte croissance pendant la même période. Depuis, la population parisienne reste quasi-stable. Les départements de la petite couronne francilienne voient leur population stagner entre le milieu des années 1970 et la fin des années 1990 avant de connaître un nouveau souffle. La population du département de Seine-et-Marne

5 Un déficit migratoire à tout âge, sauf pendant les âges d'études

Impact des migrations sur un an selon la zone, par âge (en %)



Note de lecture : dans le Bassin parisien, pour la population âgée de 24 ans, le solde migratoire sur un an (arrivées - départs) représente 1,5 % de la population hors migration (stables + départs).
Source : Recensement de la population 2015

croît de façon très rapide et régulière, tandis que le reste de la grande couronne connaît une forte progression sur la période 1962-1975, puis un rythme de croissance plus modéré. Les départements de l'Eure, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre-et-Loire, du Loiret et de l'Oise sont en croissance modérée depuis 1962 avec toutefois un ralentissement continu. Le Loir-et-Cher et l'Yonne suivent le même type de trajectoire mais sur un rythme nettement moins dynamique. Enfin, les départements de l'Aisne, de l'Aube, de la Marne, de la Seine-Maritime et de la Somme traversent, depuis les années de crise pétrolière et de recul de l'industrie, une longue période de stagnation démographique. Les différences de trajectoires observées entre les départements du Bassin parisien sont principalement déterminées par les contributions du solde migratoire. Si l'excédent naturel est un facteur de croissance soutenue

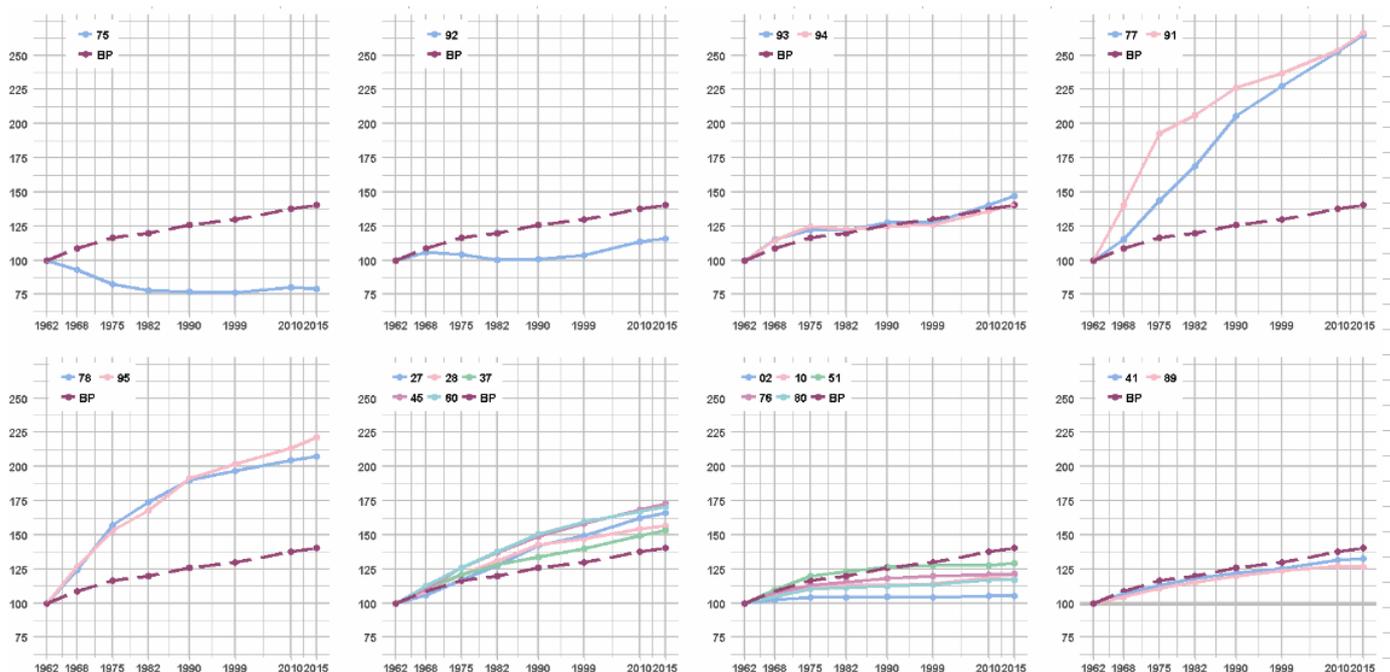
dans la grande majorité des départements, il contribue peu dans les départements du Loir-et-Cher et de l'Yonne. Dans les départements en stagnation démographique situés au nord du Bassin parisien, sa contribution apparaît en nette diminution, à l'instar du reste de la France métropolitaine.

Une population jeune

Par son renouvellement continu à travers un solde naturel excédentaire et un solde migratoire déficitaire notamment aux âges avancés, la population du Bassin parisien est moins exposée au vieillissement. La moyenne d'âge y est sensiblement moins élevée que dans le reste de la France métropolitaine (38,7 ans contre 41,5 ans) y compris dans sa partie non francilienne (40,2 ans). Les personnes âgées de 50 ans ou plus apparaissent systématiquement sous-représentées, à l'inverse de celles

6 Une baisse de la population parisienne qui contraste avec le dynamisme de la grande couronne

Évolution de la population sur la période 1962-2015, indice base 100 en 1962, selon le département



Sources : Recensements de la population 1962, 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2010 et 2015

appartenant aux classes d'âges plus jeunes. Cependant, les départements qui composent le Bassin parisien présentent des profils démographiques très différents. Paris affiche un profil très atypique avec une très forte surreprésentation des personnes en âge d'études ou en début de vie active (20-40 ans), tandis que les jeunes enfants sont moins présents. Les départements de la « petite couronne » francilienne abritent quant à eux plus d'enfants, et comme la capitale, des jeunes adultes en plus grand nombre. Ceux de la « grande couronne » - l'Essonne la Seine-et-Marne, le Val-d'Oise, et les Yvelines - ainsi que l'Oise présentent des profils assez proches de la moyenne du Bassin parisien. Les trois premiers d'entre eux sont toutefois globalement plus jeunes. D'autres départements - la Marne, la Seine-Maritime, la Somme, l'Aisne, l'Aube, l'Eure, l'Eure-et-Loir, l'Indre-et-Loire et le Loiret - apparaissent beaucoup plus proches de la moyenne du reste de la France métropolitaine. Les trois premiers d'entre eux, du fait de la présence de pôles d'études importants, accueillent des personnes âgées de 15 à 25 ans en plus grand nombre. Enfin, les départements du Loir-et-Cher et de l'Yonne se distinguent nettement par un profil plus « vieillissant », avec une représentation des personnes de 50 ans ou plus qui va au-delà de la moyenne des départements situés en dehors du Bassin parisien. ■

7 Au sein du Bassin parisien, les migrations résidentielles du centre vers la périphérie sont majoritaires

Migrations résidentielles sur un an au sein du Bassin parisien, entre grands ensembles géographiques

		Lieu de résidence			
		Paris	Petite couronne	Grande couronne	Autres départements du Bassin parisien
Lieu de résidence un an auparavant	Paris	-	53 260	17 780	9 090
	Petite couronne	30 970	-	61 490	15 780
	Grande couronne	17 140	36 900	-	29 410
	Autres départements du Bassin parisien	7 560	9 540	16 830	-
	Autres départements de France métropolitaine	40 380	36 040	35 850	69 550

Note de lecture : les cellules colorées de façon similaire concernent les flux de $i \rightarrow j$ et de $j \rightarrow i$. Cela permet de déterminer un solde entre deux zones. Ainsi, en un an, le solde entre la petite couronne et Paris est de $53\,260 - 30\,970 = 22\,290$ habitants en faveur de la petite couronne.

Sources : Recensement de la population 2015

Des caractéristiques sociales favorables, mais des disparités de niveau de vie plus marquées

Quel que soit l'âge, la population du Bassin parisien apparaît plus diplômée que celle du reste de la France. Un tiers des résidents du Bassin parisien âgés de 15 ans ou plus sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur contre un quart dans le reste de la France métropolitaine. Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont également plus représentés (17 % contre 9 % des personnes âgées de 15 ans ou plus). Ainsi, les habitants du Bassin parisien, notamment les Franciliens, bénéficient généralement d'un meilleur niveau de vie (*définitions*), mais supportent par ailleurs des coûts du logement plus élevés. La moitié des ménages qui y sont domiciliés perçoivent au moins 21 530 euros par unité de consommation contre 20 230 dans le reste de la France métropolitaine. Le Bassin parisien s'illustre en particulier par la présence de ménages disposant de hauts revenus : les 10 % des ménages les plus aisés disposent d'un niveau de vie supérieur à 42 200 euros par unité de consommation contre 35 700 pour les ménages aisés n'y résidant pas. Les départements situés le plus au nord et à l'est du Bassin parisien sont cependant moins favorisés, le niveau de vie médian des ménages étant inférieur à celui observé dans l'ensemble de la France métropolitaine. La Seine-Saint-Denis se distingue par un taux de pauvreté deux fois supérieur à la moyenne du Bassin parisien. Au final, les inégalités de revenu apparaissent plus marquées au sein du Bassin parisien. Mesurées par leur concentration, elles sont 1,5 fois plus élevées dans ce territoire que dans l'ensemble de la France métropolitaine, mais les différences entre les départements n'en retranscrivent qu'une faible part.

Définitions

Pour prendre en compte la répartition dans l'espace de la population communale, la **grille communale de densité** s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux d'un kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. Au lieu de l'indicateur usuel de densité, c'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser. On distingue ainsi quatre catégories de communes :

- les communes densément peuplées,
- les communes de catégorie intermédiaire,
- les communes peu denses,
- les communes très peu denses.

Le **niveau de vie** d'un ménage est égal à son revenu disponible - comprenant les revenus d'activité et de patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (dont les pensions de retraite), nets des prélèvements fiscaux et sociaux - divisé par son nombre d'unités de consommation (u.c.).

Le **seuil de pauvreté** correspond à un niveau de vie égal à 60 % du revenu disponible médian en France, soit 1 015 euros par mois et par unité de consommation en 2015.

Pour mesurer le degré d'inégalité dans la répartition des revenus, on peut utiliser l'**indice de concentration de Theil**. Une absence de concentration, soit une répartition totalement homogène du revenu par u.c., induit un indice de Theil nul. L'indice augmente avec la concentration et atteint son maximum lorsque le revenu total est concentré sur une unité. L'indice de Theil présente l'avantage d'être décomposable de façon additive selon des groupes d'observations (par exemple, par département).

Insee Île-de-France
1 rue Stephenson
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

Directrice de la publication :
Marie-Christine Parent, Insee Île-de-France

Rédacteur en chef :
Pascal Julien, Insee Normandie

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

Crédits photos :
Phovoir et Denis Sutton/RATP

ISSN 2416-8149

© Insee 2019

Pour en savoir plus

- Borey G., Braun G., Dufeutrelle J., Waroës J. (Insee Hauts-de-France), Pilarski C. (Insee Bourgogne-Franche-Comté), « Une influence francilienne établie au nord et en croissance à l'ouest », *Insee Analyses Île-de-France* n° 110, novembre 2019.
- Brendler J., Mouchit N., Rochelle S. (Insee Normandie), Faure S., Le Goff F. (Insee Centre-Val de Loire), « Les mobilités dans le Bassin parisien à trois âges de la vie : faire ses études, aller travailler, prendre sa retraite », *Insee Dossier Île-de-France* n° 5, novembre 2019.
- Gascard N., Lu A-V., « L'influence de l'agglomération parisienne s'étend aux régions voisines », *Insee Première* n° 1758, juin 2019.
- Gascard N., Lu A-V., « Organisation, fonctionnement et dynamiques de l'espace autour de Paris et de l'Île-de-France », *Insee Dossier Île-de-France* n° 4, juin 2019.
- Le Fillâtre C., Pancarte K., « Un rayonnement économique de l'agglomération parisienne plus intense vers l'ouest », *Insee Analyses Île-de-France* n° 98, juin 2019.

